



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.9

Numéro de la demande : 2021-5932
Demande : Nouvelle étiquette ou modification des étiquettes d'un produit –
Degré de suppression
Produit : Fongicide F2971aa
Numéro d'homologation : 33982
Principes actifs (p.a.) : Fluoxastrobine et tétraconazole
Numéro de document de l'ARLA : 3327597

Contexte

F2971aa est un fongicide prémélangé contenant les principes actifs suivants : fluoxastrobine (100 g/L) et tétraconazole (100 g/L). Il est homologué pour supprimer ou réprimer diverses maladies du blé, de l'orge et du colza ou du canola (sous-groupe de cultures 20A), du maïs et des graines sèches de légumineuses et haricots (sous-groupe de cultures 6C) à des doses allant de 700 à 1 100 mL/ha. Avant cette demande, F2971aa était homologué pour réprimer l'ascochytose du pois sec à une dose unique de 1 100 mL/ha.

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'allégation de répression à suppression de l'ascochytose du pois par le fongicide F2971aa à une dose de 1 100 mL/ha.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise, étant donné que le profil d'utilisation demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les résultats de deux essais en champ menés en Alberta ont été examinés pour appuyer l'allégation de l'ascochytose du pois. Les résultats d'évaluation de l'efficacité ont démontré qu'un produit équivalent à F2971aa a supprimé l'ascochytose dans des conditions d'infection adéquates. Le poids de la preuve provenant des résultats d'évaluation de l'efficacité confirme que l'on peut s'attendre à ce que F2971aa supprime cette maladie dans les pois de grande culture lorsqu'il est appliqué à la dose de 1 100 mL/ha indiquée sur l'étiquette du produit.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements sur la valeur fournis à l'appui du fongicide F2971aa, et les a jugés suffisants pour modifier une allégation de répression à suppression de l'ascochytose du pois sur l'étiquette du produit.

Références

- 3285700 2018, Efficacy of ARY-0473-044 Formulations in Peas., DACO: 10.2.3.3(D)
3285703 2018, Efficacy of F1375 on Diseases in Pulse Crops., DACO: 10.2.3.3(D)
3285704 2019, FIELD DEVELOPMENT DATA SUMMARY (History of Use), DACO: 10.2.4
3285705 2021, FIELD DEVELOPMENT DATA SUMMARY (History of Use), DACO: 10.2.4
3285706 2021, Summary of Value for Upgrade from Suppression to Control for Ascochyta
Blight of Pea by Zolera FX Fungicide, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),
10.3.1,10.3.3,10.4,10.5,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9